

Sénat de Belgique.

Rapport de la Commission chargée d'examiner le Budget du Département des Travaux Publics pour 1840. *

MESSIEURS,

Le Budget des Travaux Publics est un des plus importants, et celui qui, par les variations qu'il éprouve et les questions nouvelles qu'il présente annuellement, demande un examen plus complet et plus approfondi. Pourtant, Messieurs, nous approchons de la mi-février, les travaux n'ont point été suspendus, vu la douceur de la saison, de nombreux ouvriers et fournisseurs sont à payer sur l'exercice courant, et le Budget vient seulement de nous être soumis ; c'est vous dire assez que votre Commission ne pourra pas entrer dans de longs développemens, et qu'elle devra se borner à vous signaler les principaux changemens qui ont été apportés à ce Budget. Nous ne croyons point nécessaire d'appeler votre attention sur quelques graves abus dans les adjudications, et dans les prix admis pour les travaux des chemins de fer, et qui ont amené une longue discussion dans une autre enceinte. Nous croyons inutile de répéter ce qui a été dit à cet égard. La Commission est certaine qu'il aura suffi de signaler ces irrégularités pour que M. le Ministre les fasse disparaître.

Vous aurez sans doute remarqué, Messieurs, qu'on a admis une nouvelle classification des matières, plus rationnelle et plus claire, mais qui, pour la 1^{re} fois, rend plus difficile la comparaison de ce Budget avec celui de l'année dernière. Nous allons passer aux divers chapitres et articles, en vous faisant part des remarques qui ont été faites par divers Membres de la Commission.

CHAPITRE PREMIER.

Administration Centrale.

Présente le même chiffre que l'année dernière.

CHAPITRE II.

Routes.

Art. 1^{er}. *Entretien, améliorations et constructions de routes nouvelles.*—Le chiffre est inférieur de 98,000 fr. à celui de l'année dernière. Le fonds des bar-

rières, qui est tout à fait spécial, a subi une diminution : il a donc été nécessaire de restreindre dans la même proportion le chiffre des dépenses.

Art. 2. *Plantations*. — Point d'observation sur le chiffre. Mais plusieurs Membres appellent l'attention du Gouvernement sur le mode de plantation qui laisse beaucoup à désirer.

CHAPITRE III.

Art. 1^{er}. Même chiffre qu'en 1839.

Art. 2. *Services et charges du canal de Charleroy*, fr. 557,375 66 c.

Cet article est nouveau, il est une conséquence de la loi du 1^{er} juin 1839. Cette dépense n'est point une charge nouvelle pour le trésor, attendu que les recettes couvriront les dépenses et bien au-delà.

Art. 3. Même chiffre qu'au budget de 1839.

Art. 4. *Service de l'Escaut*. — L'année dernière, une somme de 95,000 fr. avait été allouée pour le barrage à construire à Autrive. Cette somme, par de nouvelles considérations, a été jugée insuffisante; on demande cette année une majoration de 107,000 fr. Le reste du crédit est destiné à des améliorations jugées indispensables, parmi lesquelles figure l'élargissement de l'écluse d'Antoing, travail fait dans l'intérêt de la France et par suite d'engagements pris envers cette puissance. Nous pensons qu'avant de mettre la main à l'œuvre, M. le Ministre fera étudier la question à fond. Ne doit-on pas craindre que la plus grande largeur de l'écluse d'Antoing ne jette une masse d'eau plus considérable sur Tournay, et que la vallée, qui est plus étroite au-dessus de cette ville, ne soit sujette à de grandes et fréquentes inondations. Pour faire acte de bon voisinage envers la France, il ne faut pas porter atteinte aux intérêts Belges.

Toutes les dépenses de cet article sont une conséquence de la reprise du fleuve par l'État.

Art. 5. *Service de la Lys*, 36,678 fr. 33 c. — Cette dépense est encore une conséquence de la reprise de cette rivière par le Gouvernement. Cette somme paraît bien minime si on considère que la Lys a été singulièrement négligée, et que des travaux considérables doivent y être faits pour en rendre la remonte plus facile.

Art. 6. *Service de la Meuse*, 80,480 fr. — Une partie de cette somme doit assurer le service qui doit être repris par l'État; 50,000 fr. sont affectés au 2^{me} paiement du subside accordé pour la dérivation de la rivière. Une somme de 6,000 fr. est destinée à acquitter 1/5 du subside accordé par la province à la compagnie des bateaux à vapeur. Votre Commission pense que les travaux de cette compagnie n'amèneront point de grands résultats; mais il faut acquitter les obligations contractées par la province lorsqu'elle avait l'administration de la Meuse. La Commission pense que des études approfondies doivent être faites pour améliorer ce beau fleuve, une des grandes artères du royaume, et coordonner ces études avec les grands travaux qui vont se faire sur la Meuse française.

Art. 7. *Service de la Meuse dans le Limbourg*. — Même chiffre qu'au budget précédent.

Art. 8. *Service des polders*. La somme pétitionnée est de 15,000 fr. moindre que celle de l'année précédente.

Art. 9. Dans le Budget de 1839, les dépenses pour bacs, passages d'eaux, etc.,

figuraient au Budget du département des Finances , pour une somme de 69,658 fr. ; on a jugé plus convenable de porter cette somme au Budget des Travaux publics; on y a ajouté un chiffre de 6,314 fr. 13 c. destinés à être donnés comme subside à la ville de Tamise pour la construction d'un embarcadère. Cet article, si on en excepte cette dernière somme , n'est donc véritablement qu'un transfert.

Art. 10. *Études des travaux à faire à l'Escaut, à la Lys, etc.*, 15,000 fr. Votre Commission admet ce chiffre : elle se promet d'heureux résultats des études proposées.

CHAPITRE IV.

Ports et Côtes.

Le chapitre présente une notable économie sur celui de 1839.

CHAPITRE V.

Chemins de fer.

Même chiffre que l'année dernière; quoique l'administration se soit étendue par la mise en activité de nouvelles sections , des économies, et la marche de l'administration qui se simplifie tous les jours rendront cette somme suffisante.

CHAPITRE VI.

Bâtimens civils.

Majoration , 23,500 , motivée sur la reconstruction d'un mur à l'hôtel du Ministère de la Justice, et sur des travaux extraordinaires aux hôtels des gouvernemens provinciaux à Mons et à Hasselt.

CHAPITRE VII.

Ponts et chaussées.

Point d'observation, même chiffre qu'en 1839.

CHAPITRE VIII.

Mines.

Deux sommes nouvelles figurent à ce chapitre :

1^o 45,000 fr. pour subside aux caisses de prévoyance et de secours , récompenses aux personnes qui se sont distinguées par des actes de dévouement lors d'accidents survenus dans les mines. Les amis de l'humanité doivent applaudir à la création des caisses de prévoyance qu'il faut encourager par tous les moyens et appeler les exploitans et les ouvriers eux-mêmes à la grossir de toutes leurs ressources disponibles.

2^o Encouragemens et subventions pour la publication de plans et mémoires relatifs à l'art de l'exploitation, 10,000 fr.

Votre Commission vous propose d'adopter ce chiffre , comme un essai qui peut amener des résultats favorables.

(4)

CHAPITRE IX.

Postes , Messageries.

Point d'observation, même chiffre qu'en 1839.

CHAPITRE X.

Garde Civique , Milice.

Il y a diminution de 5,000 fr. sur ce chapitre.

CHAPITRES XI et XII.

Point d'observation , ces chapitres étant conformes à ceux des années précédentes.

Nous ne pouvons, Messieurs, comparer le chiffre total de ce budget avec celui de 1839 , attendu que d'une part la reprise de l'Escaut, de la Meuse et de la Lys par l'Etat, a occasionné de nouveaux articles de dépenses , qui procureront au budget des Voies et Moyens de nouveaux articles de recettes ; que d'autre part on a transféré du budget des Finances certains articles qui figurent à celui des Travaux Publics.

En résumé , votre Commission , à l'unanimité , vous propose l'adoption pure et simple du budget , sur lequel elle vous soumet son rapport.

Bruxelles, le 8 février 1840.

Le Baron DE PELICHY VAN HUERNE.

Le Comte DE BRIEY.

J. B. D'HANE.

Le Comte DE QUARRÉ.

DUMON-DUMORTIER, Rapporteur.